

COMMUNE DE TRELIVAN

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRELIVAN

SEANCE DU 14 MARS 2024

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

LEBRETON Suzanne	BOTREL Marie Claire	BRIAND Marie
GODET Pascal	LUCAS Dominique	RAULT Annie
LEMAITRE Fabrice	LEMONNIER Rosanna	PICOUAYS Jacqueline
PELHATRE Michel	LE PROVOST Guy	GUILLEMOT Jean-Claude
FOURE Jean-Luc	AMBROISE Fabienne	MAILLARD Rémi
BERNAY Marie-Hélène		

Absents Excusés : Madame KERJEAN Nathalie pouvoir à Monsieur PELHATRE Michel, Monsieur THOMAS François pouvoir à Monsieur LEMAITRE Fabrice, Monsieur YVART Didier pouvoir à Madame LEBRETON Suzanne, Monsieur GUEMARD Bruno pouvoir Monsieur GODET Pascal, Madame CAYET Laurette pouvoir à Madame LEMONNIER Rosanna.

Secrétaire de séance : Monsieur LUCAS Dominique

URBANISME ET TRAVAUX

Syndicat Départemental d'Énergie : Eclairage public rue Victor Hugo pour raccordement du lotissement du Petit Bois.

Le conseil municipal approuve la participation financière de 780 € pour les travaux de raccordement à l'éclairage public rue Victor Hugo du lotissement du Petit Bois

Syndicat Départemental d'Énergie : Coffret sur le foyer R320 au terrain de foot

Le conseil municipal approuve la réparation du coffret situé sur le foyer R320 situé au terrain de foot pour une participation financière de 967.20 €

Syndicat Départemental d'Énergie : Audit énergétique salle Clément Ader

Le conseil municipal décide de réaliser avec le Syndicat Départemental d'Énergie un audit énergétique pour le bâtiment de la salle Clément ADER

FINANCES

Compte de gestion du trésorier 2023

Le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier 2023

Compte administratif 2023

Le conseil municipal approuve le compte administratif présenté par Monsieur Godet Pascal

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 374 412.09 €

Recettes : 2 171 335.70 €

Excédent de fonctionnement : 796 923.61€

Section d'investissement :

Dépenses : 982 844.82 €

Recettes : 1 141 496.51 €

Excédent d'investissement : 158 651.69 €

Affectation du résultat

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat 2023, sur le budget 2024 comme suit :

Investissement : compte 1068 : 564 616.28 €

Fonctionnement : compte 002 : 232 307.33 €.

Vote des taux d'imposition

Le conseil municipal vote les taux d'imposition sans changement à savoir :

- Taxe d'habitation : 15.41% (résidences secondaires)
- Taxe foncière (bâti) : 34.53%
- Taxe foncière (non bâti) : 66.56 %

Fongibilité des crédits budgétaires dans le cadre de l'application de la nomenclature comptable M57

Le conseil municipal autorise le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement).

Vote du Budget primitif 2024

Le conseil municipal vote le budget primitif 2024 qui prend en compte les décisions du conseil municipal ayant une incidence budgétaire et les nouveaux projets examinés dans les commissions municipales.

Fonctionnement

Dépenses : 2 258 597.33 € et Recettes : 2 258 597.33 €

Investissement par opération

Dépenses : 1 931 681.30 € et Recettes : 1 931 681.30 €

AFFAIRES GENERALES

Dinan Agglomération : Rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes portant sur la gestion du trait de côtes

Le conseil municipal prend acte de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale de Bretagne portant sur la gestion du trait de côte par Dinan Agglomération.

Bilan : Zones Energies Renouvelables

le Conseil Municipal approuve le bilan de la concertation et arrête les propositions de zones d'accélération des Energies Renouvelables

Reconduction de la convention tarif social « cantine à 1€ »

Le conseil municipal, décide de solliciter la reconduction de la convention triennale - Tarification sociale des cantines scolaires.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Suzanne LEBRETON

